

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 21 mars 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-03-21-8 | Finances Communales - Budget du CCAS -
Budget Primitif 2024**

Rapporteur Moyses Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault.



Vu :

- Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L123.8,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération statuant sur les affectations de résultat de l'exercice 2023.

Considérant :

- la nécessité de reprendre les résultats dès le BP.

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	123 945,70	123 945,70
reprise du résultat 2023		112 188,84
Mouvements réels	123 945,70	1 500,00
Mouvements d'ordre	0,00	10 256,86
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 307 281,71	2 307 281,71
reprise du résultat 2023		312 482,71
Mouvements réels	2 297 024,85	1 994 799,00
Mouvements d'ordre	10 256,86	
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	2 431 227,41	2 431 227,41

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 307 281.71 euros.

Elle est financée de la façon suivante :

- Recettes propres (Produits des usagers, subventions extérieures, etc..) : 706 437 euros
- Subvention d'équilibre du budget de la Ville à hauteur de 1.288.362,00 euros répartis comme suit :
 - 59.800,00 euros au titre du financement du Programme de Réussite Educative (PRE)
 - 1.228.562,00 euros au titre de l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale
- Reprise du résultat de 312 482.71 euros.

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 25/03/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20240321-2024-03-21-8-DE

Publié ou notifié : 04 AVR. 2024